



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-DIXIEME
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 22 mai 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 22 mai 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-dixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. L'amélioration de la gouvernance forestière et l'adoption par le Gouvernement de la Nouvelle Politique Forestière Nationale

Le Président de la République a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité impérieuse de consolider une gouvernance forestière irréprochable, cohérente et crédible, à la hauteur des responsabilités historiques et stratégiques qui incombent désormais à la République Démocratique du Congo.

Avec ses forêts tropicales, ses tourbières, ses ressources hydriques exceptionnelles, sa biodiversité unique ainsi que son potentiel considérable en minerais critiques indispensables à la transition énergétique mondiale, notre pays occupe une place centrale dans les équilibres climatiques mondiaux.



Cette réalité confère à la République Démocratique du Congo un rôle naturel de « *pays-solutions* » qu'elle doit pleinement assumer.

Toutefois, ce leadership ne pourra être durablement reconnu que si nous démontrons collectivement notre capacité à mettre en place une gouvernance forestière exemplaire, fondée sur la transparence, la redevabilité, le respect des communautés locales ainsi que la cohérence des politiques publiques.

Les travaux récemment organisés à Kinshasa dans le cadre de la révision du cadre national de gouvernance forestière ont permis de dégager une vision commune en faveur d'une actualisation cohérente des orientations stratégiques du secteur.

Cette dynamique appelle désormais un engagement clair et solidaire de l'ensemble du Gouvernement autour de la politique forestière nationale, afin de garantir une meilleure coordination intersectorielle entre l'environnement, les mines, l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, l'aménagement du territoire, les finances et l'intérieur.

En effet, les enjeux forestiers dépassent désormais le seul cadre environnemental et touchent directement à la souveraineté économique, à la sécurité alimentaire, à la stabilité sociale, à l'attractivité des investissements ainsi qu'au rayonnement de notre diplomatie climatique.

Il en va également de la crédibilité internationale de notre pays au sein des principales plateformes dédiées à la préservation des forêts tropicales, notamment la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ainsi que la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Le leadership naturel de la République Démocratique du Congo dans ces instances doit être soutenu par des politiques nationales cohérentes, des mécanismes crédibles de gouvernance ainsi qu'une volonté politique clairement affirmée.

Par ailleurs, l'amélioration de notre gouvernance forestière constitue désormais une condition essentielle à la mobilisation des financements climatiques, des investissements responsables ainsi que des mécanismes internationaux liés au



carbone, les partenaires et investisseurs attachant une importance croissante aux garanties environnementales, sociales et de gouvernance.

A cet effet, le Président de la République a instruit le Gouvernement d'accélérer la finalisation et l'adoption de la nouvelle politique forestière nationale, en veillant à son alignement avec notre stratégie climatique ainsi que nos engagements internationaux.

Dans cette perspective, la Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat est appelée à présenter, avec le concours de son Cabinet et dans les meilleurs délais, une feuille de route interministérielle pour l'opérationnalisation de cette politique, intégrant notamment les synergies avec l'initiative Couloir Vert Kivu-Kinshasa, l'accélération des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL), l'effectivité du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) ainsi que le renforcement des mécanismes de surveillance et de sauvegarde environnementale.

Un rapport est attendu sur ce sujet dans un délai de trente (30) jours.

2. La prise en charge des agents et fonctionnaires de l'Etat certifiés réguliers non encore mécanisés

Le Président de la République a rappelé la nécessité d'apporter, sans plus attendre, des réponses concrètes à la situation des agents et fonctionnaires régulièrement certifiés mais demeurant non pris en charge au salaire de base.

En effet, plusieurs rapports en sa possession révèlent que, malgré les efforts déjà consentis par le Gouvernement, de nombreux agents de l'Etat, valablement en service, physiquement identifiés et inscrits au Fichier de Référence de l'Administration Publique, continuent de ne percevoir aucune rémunération.

Une telle situation n'est plus acceptable, dès lors qu'elle compromet la matérialisation du sixième engagement souscrit devant le Peuple congolais et fragilise les conditions de ceux qui assurent quotidiennement le fonctionnement de l'Etat, la rémunération ne constituant pas une faveur, mais un droit fondamental à caractère essentiellement alimentaire.



Les mêmes rapports mettent également en évidence de profondes disparités salariales entre administrations, ainsi qu'entre les services centraux et les services déconcentrés en provinces et dans les Entités Territoriales Décentralisées.

C'est pour répondre à ces déséquilibres que, lors de la 3ème réunion du Conseil des Ministres du 28 juin 2024, il avait instruit le Gouvernement d'élaborer une nouvelle politique salariale juste, équitable et soutenable, fondée sur des principes de rationalisation et d'harmonisation du système de rémunération.

Il a également chargé l'Inspection Générale des Finances, en collaboration avec le Gouvernement, de conduire un audit général de l'état liquidatif afin d'identifier les dépenses irrégulières et autres charges indues qui alourdissent inutilement la masse salariale au détriment des agents régulièrement éligibles.

Dans l'attente de la finalisation de cet audit et de la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale, il a prescrit les mesures conservatoires suivantes :

- *L'interdiction de toute nouvelle revalorisation des primes au profit des catégories déjà régulièrement rémunérées, sans préjudice des engagements découlant des accords conclus avec les partenaires sociaux et des ajustements barémiques en cours ;*
- *L'interdiction de la prise en charge de nouvelles commissions ou structures permanentes.*

Les économies résultant de l'assainissement de la paie, de la rationalisation des effectifs ainsi que l'enveloppe additionnelle prévue dans le projet de loi de finances rectificative 2026 devront être prioritairement affectées à la prise en charge progressive des agents certifiés réguliers non encore mécanisés.

A cet effet, le Président de la République a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public, ainsi que le Ministre des Finances, sous la coordination de la Première Ministre et en étroite collaboration avec son Cabinet, de prendre sans délai toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre effective de ces mesures et à l'aboutissement rapide de la nouvelle politique salariale ainsi que des travaux d'audit de l'état liquidatif.



Un rapport circonstancié et global sur l'exécution des instructions déclinées supra est attendu dans les trente (30) jours.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *Les inquiétudes à l'annonce de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola dans certaines zones de santé des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu ;*
- *Le focus sur la question relative au débat autour du changement de la Constitution dans les milieux religieux, citoyens et politiques.*

Sur le plan politique, le point a été fait sur le groupe de travail mis en place pour l'évaluation du processus électoral 2021-2024, conformément à la décision de la 9^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 16 août 2024.

A la suite de la tenue d'un atelier de travail intense de cinq jours du 14 au 18 mai 2026, ledit groupe s'attèle à un travail d'écriture des reformes identifiées notamment pour la Loi électorale, la Loi organique de la CENI, la Loi portant identification et enrôlement des électeurs ; la Loi sur la cartographie électorale et le Décret-Loi portant sécurisation du processus électoral.

Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, il a évoqué la poursuite de l'opération Ndobbo à travers les principales villes et autres agglomérations urbaines.

A Kinshasa, des bouclages ciblés effectués le 20 mai 2026 vers 05 heures du matin, aux quartiers Sebo et Matadi-Kibala, commune de Mont Ngafula ont permis l'interpellation de 20 présumés délinquants Kuluna qui seront mis à la disposition de la justice.



Il a terminé son rapport en faisant le point sur la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a brossé la situation opérationnelle et sécuritaire en revenant spécifiquement sur les détails concernant les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Il a rassuré de la détermination de nos Forces armées qui font preuve de bravoure et de professionnalisme pour protéger nos compatriotes et défendre la patrie contre l'ennemi.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 10 au 16 mai 2026.

Au cours de cette période, le mécanisme national de veille humanitaire a enregistré plusieurs alertes, dont deux (02) ont été validées après vérification sur le terrain. Il s'agit notamment des mouvements massifs de populations consécutifs à l'insécurité persistante dans l'Est du pays ainsi que des dégâts causés par des vents violents accompagnés de fortes pluies.

S'agissant de la situation des populations retournées, les données validées couvrant la période allant du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2026 renseignent un total cumulé de 1.639.708 personnes retournées enregistrées dans plusieurs territoires et villes de la province du Sud-Kivu. Les territoires les plus affectés sont notamment Uvira, Kalehe, Walungu et Fizi.

Le Gouvernement s'emploie à la mise en œuvre urgente d'actions coordonnées de stabilisation, de réintégration socioéconomique et d'assistance multisectorielle afin de garantir des conditions de retour dignes et durables.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.4. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a commencé par présenter les points saillants de la situation de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola.

Il en ressort que 13 nouveaux cas confirmés ont été enregistrés, dont 1 cas dans la province du Nord-Kivu (zone de santé de Katwa) et 12 dans la province de l'Ituri, répartis comme suit : Rwampara (3 cas), Bunia (5 cas), Nyakunde (3 cas) et Bambu (1 cas).

Le cumul des cas confirmés est de 64 dont 60 dans la Direction Provinciale de la Santé Ituri (8 zones de santé touchées) et 4 dans le Nord-Kivu (3 zones de santé touchées). Aucun nouveau décès confirmé ce jour.

Les actions menées portent notamment sur :

- *la mise en place des Centres de Traitement Ebola (CTE) assurant la prise en charge gratuite des patients ;*
- *l'activation et l'opérationnalisation des Points d'Entrée/Contrôle (PoC) de dans la zones de santé touchées ;*
- *le renforcement des capacités des prestataires de santé dans les zones de santé affectées ;*
- *le renforcement de la surveillance épidémiologique à travers la poursuite des activités de Surveillance à Base Communautaire (SBC) ;*
- *l'intensification des activités de sensibilisation et d'engagement communautaire ;*
- *le renforcement de la communication sur l'organisation des enterrements dignes et sécurisés des personnes décédées.*

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a également évoqué l'élaboration de la stratégie additionnelle en fonction de la dynamique actuelle de l'épidémie afin d'anticiper sur la propagation et renforcer la riposte.

Au sujet du choléra, la tendance observée à la 19^{ème} semaine a été marquée par une diminution du nombre de cas suspects, passant de 854 à 847. Toutefois, 6 décès ont été déplorés, portant la létalité à 0,8%, contre 1,4% la semaine antérieure.



Le dispositif de riposte reste maintenu et opérationnel.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur des Sports et Loisirs

Le Ministre des Sports et Loisirs a informé le Conseil de la bonne évolution de la préparation de l'Equipe nationale « les Léopards A Messieurs » à la Coupe du Monde FIFA 2026.

Il a indiqué que le programme initialement annoncé venait de subir des modifications avec l'annulation de la première phase qui devait se dérouler à Kinshasa, pour des raisons sanitaires que nous déplorons tous.

Elle est délocalisée en Belgique où le rassemblement des joueurs interviendra le 25 mai 2026.

Face à cette situation, la cérémonie de décoration des Léopards a été reportée à une date ultérieure. Cependant, pour la remise du drapeau national, le Ministre des Sports et Loisirs a sollicité du Président de la République son autorisation pour recevoir de ses mains cet étendard national qu'il remettra officiellement à nos Léopards en son nom et à celui du Gouvernement en Belgique.

Sur le plan protocolaire, suite à l'épidémie à virus Ebola déclarée dans notre pays, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique a suspendu temporairement la délivrance des visas au profit des Congolais. Cette décision assortie des plusieurs conditions rend difficile l'octroi des visas aux nombreux supporters déterminés à accompagner et soutenir notre Equipe nationale.

Face à cette difficulté, le Ministère des Sports et Loisirs envisage de faire déplacer un grand nombre de supporters pour le deuxième Match au Mexique très déterminant pour notre équipe. Des dispositions sont prises quant à ce.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur de l'Agriculture

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a présenté le rapport à mi-parcours de la campagne de promotion des produits agricoles pérennes, à savoir : *le café, le cacao, le palmier à huile, le macadamia et le bananier.*



Il a rappelé que c'est dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de relance de l'agriculture pérenne, que cette campagne a été lancée sur toute l'étendue du pays.

Le dispositif mis en place a permis de lancer les actions relatives à :

- *la création des vastes pépinières communautaires dont 19 des 26 sont déjà opérationnelles ;*
- *l'encadrement technique des agronomes de terrain et l'accompagnement des paysans. La formation est en cours dans toutes les zones actives ;*
- *la distribution progressive de 250.000 plantules de café et cacao à chaque territoire ainsi que 50.000 plantules de palmier à huile ;*
- *l'ajustement du calendrier saisonnier à la grande saison A pour notamment les provinces du Kongo Central, Kwilu, Kwango et Mai-Ndombe ;*
- *l'utilisation d'une logistique innovante (petits aéronefs et motos) pour l'acheminement du matériels dans les zones les plus reculés ;*
- *l'appui institutionnel concrétisé par le soutien actif des Gouverneurs de provinces à travers leurs Ministres provinciaux de l'Agriculture.*

Ce rapport à mi-parcours confirme donc la dynamique nationale autour de la relance des cultures pérennes. Grâce à la mobilisation des acteurs locaux, au soutien des autorités provinciales et à l'appui du Gouvernement central, la RDC est en voie de redevenir une puissance agricole régionale et mondiale.

Le Ministère de l'Agriculture entend poursuivre la campagne jusqu'à la fin de l'année 2026 avec un accent sur la formation continue, la transformation locale et la promotion internationale des produits agricoles congolais.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Note d'information relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a fait le point de l'état d'avancement du processus de sortie de la République Démocratique du Congo de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI).



À l'arrivée du Gouvernement en 2024, a – t – il rappelé, la RDC avait déjà réalisé 5 actions sur les 23 du plan d'actions du GAFI, soit 21% en 18 mois. De juillet 2024 à janvier 2026, 18 actions supplémentaires ont été réalisées sur les 23 en seulement 17 mois, soit 78,3%, portant à 23 le nombre d'actions réalisées à ce jour.

La dixième réunion en face-à-face organisée le 27 avril 2026 à Swakopmund, en Namibie, entre notre délégation et le Groupe Conjoint Afrique du GAFI, a constitué une étape déterminante dans le processus d'évaluation finale de notre pays. Cette récente évaluation technique indique un niveau d'exécution particulièrement avancé des engagements pris par la RDC, avec un traitement largement satisfaisant de la majorité des actions prescrites dans le plan d'actions du GAFI.

Ces avancées concernent notamment :

- (i) *le renforcement du cadre juridique et réglementaire en matière de LBC-FT ;*
- (ii) *l'amélioration du dispositif de supervision des assujettis ;*
- (iii) *le renforcement de la coordination nationale et des capacités opérationnelles de la CENAREF et des services d'enquêtes ;*
- (iv) *l'intensification des poursuites et des mécanismes de confiscation des avoirs criminels ; et,*
- (v) *le renforcement de la coopération internationale.*

Cette dynamique positive s'est notamment traduite par l'adhésion de notre pays au Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique Orientale et Australe (ESAAMIG), ainsi que par son adhésion officielle prochaine au Groupe Egmont, prévue entre fin juin et début juillet 2026 à Bakou, en Azerbaïdjan.

En perspective de la prochaine d'une visite de la délégation du GAFI annoncée à Kinshasa, l'ultime étape du processus d'évaluation avant la décision formelle relative à la sortie officielle éventuelle de la RDC de la liste grise du GAFI, le Ministre des Finances a souligné que plusieurs mesures préparatoires apparaissent indispensables, notamment : l'élaboration d'un rapport exhaustif



sur la mise en œuvre du plan d'actions du GAFI, lequel servira de document de référence lors de la visite sur place.

Ce rapport devra renseigner les mécanismes mis en place par le Gouvernement pour s'assurer de la continuité de la mise en œuvre des réformes sans l'appui des partenaires techniques et financiers. D'où, la nécessité d'une coordination optimale de l'action gouvernementale en commençant par la tenue en urgence, d'une réunion interministérielle de tous les secteurs concernés.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Note d'information relevant du secteur des Télécommunications

Le Ministre des Postes et Télécommunications a, quant à lui, fait état du dossier relatif à la candidature de la République Démocratique du Congo au Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), qui sera formalisée lors de la Conférence de Plénipotentiaires à Doha au Qatar, en novembre prochain, pour le mandat 2027-2030.

Dans un premier temps, il a informé le Conseil du dispositif de campagne y relatif envisagé, sous la coordination opérationnelle du Ministère des Affaires Etrangères et de son Ministère, avec une équipe sectorielle multipartite en vue d'activer une diplomatie de proximité, un lobbying institutionnel, une communication de marque-pays et la visibilité technique de la RDC.

Dans un second volet, le Ministre des Postes et Télécommunications a évoqué les enjeux et objectifs de cette élection pour la République Démocratique du Congo au sein de cet organe décisionnel de l'UIT.

Il a souligné la pertinence de cette candidature pour le positionnement de notre pays comme puissance africaine des télécommunications et moteur du développement des infrastructures numériques et de connectivité du continent.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant du secteur du Tourisme

Le Ministre du Tourisme a, pour clôturer ce chapitre des points d'informations, fait le point de l'état d'avancement des activités de l'Ambassade Mobile



Ephémère du Tourisme Sportif et Culturel de la République Démocratique du Congo en marge de la Coupe du Monde de Football FIFA 2026.

Dans ce cadre, plusieurs activités y relatives ont été organisées, notamment :

- *La constitution d'une Commission Technique réunissant les Experts des Ministères des Affaires Etrangères, du Tourisme, des Sports et Loisirs, de la Culture, Arts et Patrimoine, de la Communication et Médias, de la Jeunesse et Eveil Patriotique, des Finances ainsi que de notre Ambassade basée aux Etats-Unis ;*
- *L'élaboration du budget de cet événement et sa transmission au Ministère du Budget pour les diligences nécessaires ;*
- *La conclusion d'un protocole d'accord signé avec un partenaire privé, compatriote Congolais vivant aux Etats-Unis, ayant permis à ce jour de disposer d'un espace stratégique où sera érigé le Quartier Général de l'Ambassade Mobile Ephémère du Tourisme Sportif et Culturel de la RDC à Houston, avec des sites d'extensions à Atlanta, Géorgie et à Guadalajara au Mexique.*

En perspective de la cérémonie du lancement officielle de ce projet « d'Ambassade Mobile Éphémère du Tourisme Sportif et Culturel de la RDC », le Ministre du Tourisme a rappelé qu'il constitue une vitrine du génie Congolais où nos entreprises et artisans vont exposer leur savoir-faire, nos artistes et créateurs vont partager la richesse de notre culture, nos investisseurs et entrepreneurs vont bâtir de nouveaux partenariats économiques, et où nos Institutions publiques et privées vont collaborer pour redessiner les contours d'un tourisme moderne, durable et compétitif.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé les relevés de décisions prises respectivement lors de la 89^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 15 mai 2026 et de la quatrième réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du mercredi 20 mai 2026.



IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et approbation, la stratégie de recouvrement des créances des biens issus de la zaïrianisation.

En effet, cette stratégie élaborée par le groupe de travail qu'il a mis en place s'inspire des conclusions et recommandations découlant de différentes études diagnostiques menées notamment par la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) à qui la gestion de biens zaïrianisés a été confiée, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Elle met en exergue les actions de grande envergure pour le recouvrement inconditionnel des sommes dues à l'Etat en vue de contribuer à la maximisation des recettes publiques.

A ce jour, a expliqué le Ministre des Finances, peu d'acquéreurs seulement se sont acquittés de leurs obligations.

Sollicitant l'examen et l'adoption de ladite stratégie afin de permettre au Trésor public d'entrer dans ses droits, le Ministre des Finances a souligné que cette validation autorisera la mise en place d'une Commission intergouvernementale composée des Ministères de la Justice, Affaires foncières, Agricultures, pêches et élevages et des Finances, chargée d'assurer la mise en œuvre de la feuille de route dont les détails ont été communiqués aux membres du Gouvernement.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. Dossier relevant du secteur des Infrastructures

Le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a, pour sa part, soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif au programme de désenclavement et connectivité de la République Démocratique du Congo par la voie routière.

En effet, ce programme élaboré avec le concours de différents ministères sectoriels est l'une des réponses aux difficultés empêchant à notre pays de jouer pleinement son rôle de moteur de développement et d'élément intégrateur de l'unité nationale sur le plan socioéconomique.



Il vise un réseau routier de 22.000 kilomètres identifiés pour :

- *Désenclaver les régions isolées du pays en assurant la connectivité de Chefs-lieux des provinces et des territoires ;*
- *Assurer la sauvegarde des routes ouvertes, réhabilitées ou modernisées sur l'ensemble du pays ;*
- *Augmenter la longueur du réseau modernisé en réduisant progressivement la proportion des routes en terre, par la modernisation au moyen de la stabilisation, bitumage ou bétonnage, en fonction des coûts moyens de construction et d'entretien ainsi que de la durée de vie, au regard de l'importance de chaque axe. La priorité sera réservée notamment aux axes routiers à forte potentialité économique et stratégique pour la sécurité nationale ;*
- *Maintenir, par un entretien régulier, les routes ouvertes, réhabilitées ou modernisées en état permanent de praticabilité.*

Le Ministres des Infrastructures et Travaux Publics a précisé que l'enjeu est d'avoir un réseau routier maillé en bonne état permettant de faciliter la fluidité du trafic dans le pays et de drainer toutes les productions agricoles vers les centres de consommation ou les postes d'exportation.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE QUATRE (04) TEXTES

V.1. Projets de textes relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et adoption, quatre (04) textes :

- **Projet de Loi autorisant la ratification de l'accord de prêt IDA N° 7996-ZR du 02 avril 2026** conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement, au titre du financement du projet de gestion des déchets solides et de création d'emplois « LABELLE » phase 1, pour un montant de 250 millions de dollars américains ;



- **Projet de Loi autorisant la ratification de l'accord de prêt IDA N° 07977-ZR du 11 mars 2026** conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement, au titre du financement du Projet Compétences pour la Transformation Economique et l'Emploi en République Démocratique du Congo (PCTEE), pour un montant de 300 millions de dollars américains ;
- **Projet de Loi autorisant la ratification de l'accord de prêt FAD** conclu entre la République Démocratique du Congo et la Banque Africaine de Développement, au titre du financement du Projet de Réponse à la Crise en Appui aux Populations affectées dans l'Est de la République Démocratique du Congo « PRECAPE » , pour un montant de 25 millions d'unités de compte ;
- **Projet de Loi autorisant la ratification de l'accord de prêt FAD n°2100150045060** conclu entre la République Démocratique du Congo et la Banque Africaine de Développement en date du 26 février 2026, au titre du financement du projet de renforcement de la connectivité au parc agro-industriel de Ngandajika, pour un montant de 117,42 millions d'unités de compte.

Après débats et délibérations, ces projets de textes ont été adoptés.

Commencée à 14h25', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h25'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA
Ministre de l'Economie Numérique

